



Profitez de demain dès aujourd'hui

Solutions d'épargne à long terme Swiss Life
avec avantage fiscal





Nous avons chacun notre façon de vivre. Résultante de notre tempérament, de notre éducation ou encore de notre milieu professionnel. Mais nous avons tous une chose en commun : des rêves que nous souhaitons réaliser lorsque nous serons retraités... Et à ce moment-là, nous aurons besoin d'argent. Alors, si nous commençons à épargner dès maintenant ? Chacun à notre façon.

De plus, les solutions d'épargne à long terme Swiss Life permettent d'épargner jusqu'à 1 950 €¹ par an et de bénéficier d'une réduction d'impôt allant de 30 à 40% de la prime versée (en fonction du montant de vos revenus professionnels imposables). Ce serait dommage de s'en priver !

Swiss Life CertiLife. La formule sûre

Swiss Life CertiLife est une assurance vie qui vous permet de vous constituer un capital pension complémentaire tout en vous protégeant, ainsi que vos proches, en cas d'invalidité ou de décès.

Grâce au taux d'intérêt fixe garanti sur l'ensemble des versements prévus par le contrat, vous savez exactement ce que vous toucherez et quand vous le toucherez. Réellement idéal si vous voulez vous constituer un capital complémentaire avec un taux de certitude de 100%. Bien sûr, d'éventuelles participations bénéficiaires annuelles peuvent encore s'ajouter à ce capital. Actuellement, le taux d'intérêt garanti est de 2,60%². En 2006, le rendement global a atteint 4%³!

De plus, l'assurance décès, très utile pour couvrir tout ou partie des droits de succession, et la protection contre le risque d'invalidité vous offrent une sécurité supplémentaire en cas de pépin.

Une couverture décès automatiquement comprise

Vous avez le choix entre plusieurs couvertures.

En cas de décès, vos bénéficiaires reçoivent, par exemple, un capital 3 fois supérieur, 2 fois supérieur ou équivalent au capital pension que vous auriez perçu au terme du contrat.

D'autres formules permettent aussi de conserver la couverture décès après 65 ans. N'hésitez pas à demander des simulations à votre conseiller Swiss Life.

¹ Plafond pour les revenus de l'année fiscale 2007.

² Taux d'intérêt garanti au 1^{er} janvier 2007.

³ Les rendements historiques ne constituent pas une garantie pour l'avenir. Sous réserve de l'approbation par l'assemblée générale.

Des garanties complémentaires

Vous pouvez également prémunir vos proches en cas de décès ou d'invalidité permanente et totale à la suite d'un accident et leur offrir des prestations complémentaires.

De même, avec **Swiss Life CertiLife** vous pouvez bénéficier d'une rente en cas d'invalidité, proportionnelle au degré de celle-ci et éventuellement jusqu'au terme de la couverture.

Imaginez...

Anne-Sophie, 38 ans, décide de se constituer un capital pension complémentaire grâce à **Swiss Life CertiLife** et épargne chaque année 1 950 euros. Elle choisit de prendre une combinaison où le capital décès équivaut au capital pension au terme du contrat.

Prime annuelle	1 950 €
Coût réel de la prime annuelle après réduction d'impôt de 40% et en tenant compte d'une réduction moyenne de 6% pour centimes communaux additionnels	1 123 €
Effort réel d'épargne à 65 ans	30 321 €
Capital en cas de décès avant 65 ans, hors participations bénéficiaires et bonus de risque	61 263 €
Hypothèse 1 ⁴	71 672 €
Hypothèse 2 ⁵	77 517 €
Capital final à 65 ans	
Hypothèse 1 ⁶	76 595 €
Hypothèse 2 ⁷	85 945 €

4 Capital en cas de décès à l'âge de 45 ans, participation bénéficiaire de 1,50% et bonus de risque de 15% inclus.

5 Capital en cas de décès à l'âge de 55 ans, participation bénéficiaire de 1,50% et bonus de risque de 15% inclus.

6 Sur la base d'hypothèses d'un taux d'intérêt de 2,60% et d'une participation bénéficiaire de 1,50%.

7 Sur la base d'hypothèses d'un taux d'intérêt de 2,60% et d'une participation bénéficiaire de 2,25%.

Swiss Life SwingLife. La formule flexible qui rapporte

Swiss Life SwingLife est un contrat d'assurance vie extrêmement flexible qui vous permet en outre de bénéficier d'un rendement potentiellement élevé.

Un taux d'intérêt garanti

Actuellement, le taux d'intérêt garanti est de 2,90%⁸, mais ce taux peut évoluer en fonction des fluctuations du marché. C'est toujours le taux d'application au moment du versement qui est pris en compte pour la capitalisation des primes jusqu'à la fin du contrat. En plus du taux garanti, vous bénéficiez d'une participation bénéficiaire annuelle variable. Pour vous donner une petite idée, voici les rendements globaux atteints ces dernières années⁹:

2001: 5,45% - 2002: 5% - 2003: 5% - 2004: 4,75% - 2005: 4% - 2006: 4,25% (sous réserve de l'approbation des comptes par l'assemblée générale en mai).

Des versements à la carte

Vous avez le choix entre deux possibilités.

Des primes périodiques : vous versez régulièrement par domiciliation un montant minimum en fonction de la fréquence de votre épargne : 250 € (annuellement) ; 200 € (semestriellement) ; 100 € (trimestriellement) ou 50 € (mensuellement).

Des primes flexibles : vous versez ce que vous voulez, quand vous voulez. Avec un minimum de 125 € la première fois et de 35 € pour les versements suivants.

Dans les deux cas, vous pouvez modifier votre plan d'épargne à tout moment, sans frais.

⁸ Taux d'intérêt garanti au 1^{er} janvier 2007.

⁹ Les rendements du passé ne constituent pas une garantie pour l'avenir.

En cas de décès

Swiss Life rembourse aux bénéficiaires que vous aurez désignés le total de tous vos versements, majoré des intérêts et des participations bénéficiaires (moins les frais et éventuelles primes de risque).

Mais vous pouvez également opter pour :

- **la garantie de capital minimum** : les bénéficiaires reçoivent un capital fixé à l'avance ou le montant épargné s'il est supérieur. Tant que le capital décès est supérieur au montant épargné, vous payez une prime de risque mensuelle, déduite du montant de votre épargne.
- **la garantie de capital supplémentaire** : les bénéficiaires reçoivent le montant de l'épargne, majoré d'un capital fixé à l'avance.

Imaginez...

Alexia, 33 ans, décide de se constituer un capital pension complémentaire grâce à **Swiss Life SwingLife** et épargne chaque année 1 950 euros.

Prime annuelle	1 950 €
Coût réel de la prime annuelle après réduction d'impôt de 40% et en tenant compte d'une réduction moyenne de 6 % pour centimes communaux additionnels	1 123 €
Effort réel d'épargne à 65 ans	35 936 €
Capital final à 65 ans	
Hypothèse 1 ¹⁰	130 042 €
Hypothèse 2 ¹¹	150 162 €

¹⁰ Sur la base d'hypothèses d'un taux d'intérêt de 2,90% et d'une participation bénéficiaire de 1,50%.

¹¹ Sur la base d'hypothèses d'un taux d'intérêt de 2,90% et d'une participation bénéficiaire de 2,25%.

Swiss Life CertiLife en quelques mots

- Vous bénéficiez d'un taux d'intérêt garanti fixe, quoi qu'il arrive.
- Vos proches sont protégés en cas de décès.
- Vous pouvez recevoir des avances.
- Vous avez droit à une déduction fiscale importante.

Swiss Life SwingLife en quelques mots

- Vous bénéficiez d'un taux d'intérêt garanti qui peut fluctuer en fonction des marchés financiers.
- Vous versez ce que vous voulez, quand vous voulez.
- Vous bénéficiez d'un excellent rendement.
- Vous avez droit à une déduction fiscale importante.

Consultez la fiche info financière sur
www.swisslife.be

N'attendez plus !

Demandez plus d'information à votre conseiller
Swiss Life ou appelez Infolife
au 02 238 87 77 pour fixer un rendez-vous.

Coordonnées de votre conseiller Swiss Life :

Swiss Life Belgium SA – Avenue Fonsny 38, 1060 Bruxelles
Tél. : +32 (0)2 238 88 11 – Fax : +32 (0)2 238 88 99 – www.swisslife.be

RPM : 0403.280.171 – Tribunal de commerce de Bruxelles
Entreprise d'assurances agréée sous le n° de code 167 pour pratiquer les branches vie
21, 22, 23 et 27, la branche 26 capitalisation, ainsi que toutes les branches IARD sauf
crédit, caution et assistance (A.R. 29.3.79 – 18.1.82 – 17.10.88 – 30.3.93 –
M.B. 14.7.79 – 23.1.82 – 4.11.88 – 7.5.93 – 10.8.03)